

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-FORM-000091-30/06/2021

Date de publication : 30/06/2021

Formulaire

FORMULAIRE - IS - Etat de suivi du report d'imposition prévu au 7 quinquies de l'article 38 du code général des impôts

- Date de la transmission des titres à la fondation reconnue d'utilité publique :
- Désignation de l'entreprise :
- Désignation de la fondation reconnue d'utilité publique :

Remarque : Le formulaire, déposé par l'entreprise donataire lors de la transmission des titres doit être accompagné d'une attestation émise par la fondation bénéficiaire précisant qu'elle est informée de ce que les titres qui lui sont transmis sont grevés d'une plus-value en report d'imposition, en application du 7 quinquies de l'article 38 du code général des impôts.

Suivi de la valeur des titres transmis à la FRUP :

Titres de capital ou parts sociales identification et nombre (A)	Valeur unitaire d'origine dans les comptes de l'entreprise donataire (B)	Valeur unitaire réelle à la date de la transmission (C)	Plus-value placée en report $A \times (C-B)$ = D

Suivi de la plus-value placée en report :

Titres concernés par la fin du report identification et nombre (E)	Date de cession	Plus-value en report imposée (E/A) x D = F	Plus-value restant en report (F-D)	Valeur unitaire réelle du titre à cette date (G)	Plus-value imposable au titre de la cession (G-C) x E